

## Section 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	: enMotion® Foam Hand Sanitizer with Moisturizers
<b>Product List</b>	: enMotion® Foam Hand Sanitizer with Moisturizers, Fragrance Free, Lt. Green SKU 42331 enMotion® Foam Hand Sanitizer with Moisturizers, Fragrance Free, Lt. Green, 45mL SKU GP6172 enMotion® Foam Hand Sanitizer with Moisturizers SKU 42334 enMotion® Foam Hand Sanitizer with Moisturizers 45 mL SKU GP5135 enMotion® Foam Hand Sanitizer with Moisturizers, Fragrance Free SKU 42334C
<b>Autres moyens d'identification</b>	: Non disponible.
<b>n° SDS</b>	: Non disponible.
<b>Type de produit</b>	: Liquide

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

#### Usage recommandé

Désinfectante Pour Les Mains

#### Restrictions d'utilisation

Ce produit est réglementé comme produit de santé naturel au Canada et est destiné à l'hygiène personnelle des mains pour aider à prévenir la propagation des bactéries.

**Données relatives au fournisseur** : Fabriqué pour::  
Georgia-Pacific Consumer Products LP  
133 Peachtree Street NE  
Atlanta, GA 30303

Information technique: 866.435.5647  
Demande FS: 404.652.5119  
Courriel: SDSREQ@gapac.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : Chemtrec - urgence: 800.424.9300

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2  
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## Section 2. Identification des dangers

<b>Prévention</b>	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Porter des gants de protection / des yeux, pour manipuler les grandes quantités.
<b>Intervention</b>	: Dans le cas d'un grand déversement et l'exposition subséquente au produit:  EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux. En cas d'incendie: Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
<b>Stockage</b>	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
<b>Élimination</b>	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: Dans le cas d'un grand déversement, des étincelles peuvent allumer le liquide et la vapeur. Peut provoquer un incendie instantané ou une explosion.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: Mélange
<b>Autres moyens d'identification</b>	: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
ethanol	60 - 80	64-17-5
ISOPROPYL ALCOHOL	1 - 5	67-63-0

### Composition Comments

Pour cent par concentration du volume d'alcool éthylique (64-17-5) est de 70% (v / v).

Répond aux exigences en matière d'alcool énoncées dans la monographie de Santé Canada pour les nettoyants antiseptiques pour la peau (usage domestique / personnel).

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Contact avec la peau</b>	: Si l'irritation se produit, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se persiste, consultez un médecin.
<b>Ingestion</b>	: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un

## Section 4. Premiers soins

médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
- Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : toux
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

**Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Mesures de protection** : Pour l'usage externe seulement. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas ingérer. Porter des gants et des lunettes de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités du produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent

## Section 7. Manutention et stockage

présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Ne pas fumer pendant l'utilisation. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
ethanol	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> 8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 1880 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).</b> STEL: 1000 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).</b> STEL: 1000 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 1000 ppm 8 heures. VEMP: 1880 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures.</p>
ISOPROPYL ALCOHOL	<p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> 15 min OEL: 984 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. 8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures. 15 min OEL: 400 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 492 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).</b> TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 400 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).</b> TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 400 ppm 15 minutes.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 400 ppm 8 heures. VEMP: 983 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. VECD: 500 ppm 15 minutes. VECD: 1230 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 400 ppm 15 minutes. TWA: 200 ppm 8 heures.</p>

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Protection oculaire/ faciale** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de protection lorsqu'on manipule le produit en grandes quantités.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des gants résistant aux produits chimiques appropriés pour manipuler les grandes quantités

**Protection du corps** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des gants résistant aux produits chimiques appropriés pour manipuler les grandes quantités

**Autre protection pour la peau** : Aucune protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler de grandes quantités de ce produit.

**Protection respiratoire** : Dans des conditions normales d'utilisation protection respiratoire ne devrait être nécessaire.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** : Liquide [Mousser quand elle est distribuée.]

**Couleur** : Clair vert pâle

**Odeur** : Alcohol

**Seuil olfactif** : Non disponible.

**pH** : 6 à 9

**Point de fusion** : -114.1°C (-173.4°F)

**Point d'ébullition** : 78.5°C (173.3°F)

**Point d'éclair** : Vase clos: 20°C (68°F)

**Taux d'évaporation** : Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.

**Tension de vapeur** : Non disponible.

**Densité de vapeur** : Non disponible.

**Densité relative** : 0.9

**Solubilité** : Non disponible.

**Solubilité dans l'eau** : Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** : 362.7°C (684.9°F)

**Température de décomposition** : Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Viscosité** : Non disponible.

**Temps d'écoulement (ISO 2431)** : Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

**Produits de décomposition dangereux** : Un peu d'oxydes de l'azote, oxyde de carbone, anhydride carbonique et hydrocarbures peuvent être libérés.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
ethanol ISOPROPYL ALCOHOL	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	>10000 ppm	6 heures
	DL50 Cutané	Lapin	12.8 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5.84 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
ethanol ISOPROPYL ALCOHOL	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 UI	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-

#### Sensibilisation

Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

### Conclusion/Résumé

- Peau** : Pas de nature à entraîner une sensibilisation de la peau.  
**Respiratoire** : Pas de nature à provoquer une sensibilisation respiratoire.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
ISOPROPYL ALCOHOL	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet attendu dans des conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.  
**Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur  
**Inhalation** : toux  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.



## Section 11. Données toxicologiques

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

<b>Généralités</b>	: N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une toxicité hépatique.
<b>Cancérogénicité</b>	: N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Éthanol: L'ingestion chronique d'éthanol dans les boissons alcoolisées est classé par IARC comme cancérogènes du groupe 1 pour les humains.
<b>Mutagénicité</b>	: N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Tératogénicité</b>	: N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Effets sur le développement</b>	: N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion chronique d'éthanol peut provoquer les effets de reproducteur/du développementaux
<b>Effets sur la fertilité</b>	: N'est pas dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	157465.9 mg/kg
Cutané	201715 mg/kg

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
ethanol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours
ISOPROPYL ALCOHOL	Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines
	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 10000 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
ethanol	-0.35	-	faible
ISOPROPYL ALCOHOL	0.05	-	faible

## Section 12. Données écologiques

### Mobilité dans le sol




**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	UN1993	UN1993	UN1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Alcool éthylique, propane-2-ol)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPYL ALCOHOL, ETHYL ALCOHOL) (ethanol, Isopropyl alcohol)	Flammable liquid, n.o.s. (ISOPROPYL ALCOHOL, ETHYL ALCOHOL) (ethanol, Isopropyl alcohol)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	3 	3 	3 
<b>Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui.	No	No
<b>Autres informations</b>	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3), <b>Remarques</b> Peut être classé / expédié en	<b>Emergency schedules</b> F-E, S-E <b>Remarks</b> May be classified/shipped as Limited Quantity (LTD QTY) if Packaging exceptions requirements are	<b>Remarks</b> May be classified/shipped as Limited Quantity (LTD QTY) if Packaging exceptions requirements are met.

## Section 14. Informations relatives au transport

	quantité limitée (LTD QTY) si les exceptions d'emballage sont respectées.	met.	
--	---	------	--

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: alcool isopropylique; ethanol

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Liste des stocks

**Australie** : Indéterminé.  
**Chine** : Indéterminé.  
**Europe** : Indéterminé.  
**Japon** : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.  
**Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.  
**Malaisie** : Indéterminé.  
**Nouvelle-Zélande** : Indéterminé.  
**Philippines** : Indéterminé.  
**République de Corée** : Indéterminé.  
**Taiwan** : Indéterminé.  
**Turquie** : Indéterminé.  
**États-Unis** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'impression** : 12/11/2020

**Date d'édition/Date de révision** : 12/11/2020

**Date de publication précédente** : 12/11/2020

**Version** : 2

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul

**Références** :

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Cette Fiche de données de sécurité (FDS) est prévue pour fournir brièvement des informations utiles à l'utilisateur (ou aux utilisateurs) de ce matériau ou produit. Elle n'est pas prévue pour servir d'explication complète de tous les risques ou dangers possibles et elle présume d'un usage raisonnable du produit. Les informations figurant dans cette FDS sont considérées comme étant exactes à la date de sa préparation et ont été réunies à partir de sources considérées comme fiables. Cette FDS vous est soumise sous réserve de votre propre considération, enquête et vérification. L'utilisateur ou le manipulateur (ou leur employeur) devrait tenir compte des conditions particulières dans lesquelles ce matériel doit être utilisé, manipulé ou entreposé, et déterminer quelles mesures de sécurité particulières ou autres précautions devraient être prises. Les employeurs doivent s'assurer que leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant le produit reçoivent les avertissements appropriés et les informations sur les procédures sécuritaires de sa manipulation, dont une FDS à jour. Les utilisateurs ou manipulateurs du produit (ou leur employeur) qui ne sont pas sûrs des précautions particulières à prendre devraient consulter leur employeur, le fournisseur du produit ou les responsables de la santé et de la sécurité professionnelles avant de manipuler ou de travailler avec ce produit. Veuillez s'il-vous-plaît immédiatement nous informer si vous pensez que cette FDS ou toute autre information sur la sécurité et la santé professionnelles concernant ce produit pourrait être inexacte ou incomplète.